

LES ADJAEINES EN PREMIÈRE LIGNE ! ET POURTANT...

1. CHARGE DE TRAVAIL ÉLEVÉE

De nombreux adjoint.es administratif.ves se retrouvent submergé.es par une charge de travail croissante. Ces tâches se multiplient mais les effectifs dans les secrétariats n'augmentent pas.

Il est temps de revoir l'organisation du travail pour garantir des conditions de travail respectueuses des personnels.

Le calcul du temps de travail

Les obligations de service vont du **1er septembre au 31 août de l'année suivante : 1607 heures – 14 heures de fractionnement.**

Les jours fériés légaux sont comptabilisés comme du temps de travail effectif, pour le nombre d'heures de travail prévu dans l'emploi du temps de la semaine concernée, lorsqu'ils sont précédés ou suivis d'un jour travaillé

(Textes de référence : *Décret n° 2000–815 du 25 août 2000 modifié. / Circulaire n°2002–007 du 21 janvier 2002 / Arrêté du 15 janvier 2002 portant application du décret du 25 août 2000.*)

SUD éducation 93 revendique :

- l'amélioration des conditions de travail par une réduction du temps de travail légal pour atteindre un maximum de 32 heures, sans perte de salaire ni flexibilité ;
- la définition du temps de travail par des maxima hebdomadaires de service sans annualisation. En effet, avec l'annualisation, les personnels administratifs font partie des grand-e-s perdant-e-s des 35 heures.

2. ABSENCE DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE ET RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Malgré un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de l'établissement le travail est souvent sous estimé, certain.es sont même parfois mal considéré.es par leur supérieur et soumis.es à des pressions hiérarchiques.

Il est temps qu'il y ait une vraie reconnaissance de ce travail !

Cela peut avoir des conséquences sur la santé des agent.es et nécessite la mise en place d'un dispositif de soutien psychologique pour ceux qui le souhaitent.

Pensez à remplir les registres Sécurité et Santé au Travail (RSST) pour exiger de l'administration une prise en compte de votre situation, vous pouvez compter sur le soutien du syndicat.

3. DES PERSONNELS SOUVENT PRÉCAIRES

Des personnels sous différents statuts précaires : CDD, IFE, Contrats aidés ... sont présents en plus pour tenter de palier en partie mais en partie seulement à cette charge de travail.

Ces statuts sont inacceptables et difficiles à vivre dans la plupart des cas : SUD éducation revendique un accès si iels le souhaitent à la titularisation sans condition de concours et de nationalité pour les agent-es et d'être fixé.es sur leur poste.

Les ADJAENES peuvent être titularisé-es :

- dans le grade d'**adjoint administratif** principal de deuxième classe par la voie du concours interne ;
- dans le grade d'**adjoint administratif** d'échelle de rémunération C1 sans concours ;
- dans le grade d'**adjoint administratif** d'échelle de rémunération C1 par la voie du **PACTE** (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique).

LE SYNDICAT EST UN OUTIL

Si vous avez besoin d'être accompagné.e auprès de votre chef d'établissement, de votre hiérarchie, n'hésitez pas à demander l'aide du syndicat, nous sommes là pour vous soutenir, pour vous aider à faire respecter vos droits.

Mais aussi faites remonter vos revendications pour que nous puissions les porter ensuite collectivement.

Nous sommes là pour faire avancer vos droits, votre salaire...

MAIS SURTOUT C'EST PAR LA LUTTE QUE NOUS GAGNERONS

ET POUR ÇA NOUS DEVONS ÊTRE ENSEMBLE, VOUS NE DEVEZ PAS RESTER ISOLÉ.E.S

Rapprochez-vous des autres personnels qui se mobilisent dans votre établissement ou ailleurs :

- En assistant aux heures d'informations syndicales par exemple. C'est votre droit , elles concernent tous les personnels.
- En vous syndiquant et en assistant aux réunions de SUD éducation 93.
- En assistant aux assemblées générales de votre ville quand il y en a lors des mouvements de grève. Ils concernent souvent tous les personnels et peuvent vous permettre d'y porter votre voix, d'y dénoncer vos conditions de travail.



SUD éducation 93
Bourse du travail de Saint-Denis
9-11 rue Génin, 93200 SAINT-DENIS
01.55.84.41.26 - 06.88.66.47.23
contact@sudeducation93.org